

Liste des délibérations – Comité syndical (Socle commun)

Séance du 14 octobre 2026

Nombre de délégués en exercice :	110
Nombre de délégués présents ou représentés :	75 (dont 19 pouvoirs)
Total des voix	2 581,594 voix

Délibérations :

2026 35 - Election des vice-président·e·s

Élection du premier vice-président :

Est candidat à ce poste : M. Ollier

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 voix, Abstentions : 72 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

M. Ollier a obtenu 2 509,594 voix ;

M. Ollier, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 509,594 voix au premier tour de scrutin, est proclamé 1^{er} vice-président.

Élection du deuxième vice-président :

Est candidat à ce poste : M. Rabadan

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 voix, Abstentions : 68 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

M. Rabadan a obtenu 2 513,594 voix ;

M. Rabadan, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 513,594 voix au premier tour de scrutin, est proclamé 2^e vice-président.

Élection du troisième vice-président :

Sont candidats à ce poste : MM. Van Oosteren, Feugère ; Nicolas ; Negrerie.

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 voix, Abstentions : 197,5 voix,

Majorité absolue : 1 291,797 voix

M. Van Oosteren a obtenu 2 022,327 voix ; M. Feugère a obtenu 223,44 voix ; M. Nicolas a obtenu 45,607 voix ; M. Negrerie a obtenu 92,72 voix.

M. Van Oosteren, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 022,327 voix au premier tour de scrutin, est proclamé 3^e vice-président.

Élection du **quatrième vice-président** :

Est candidate à ce poste : Mme Rossi

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 voix, Abstentions : 123,69 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

Mme Rossi a obtenu 2 457,904 voix ;

Mme Rossi, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 457,904 voix au premier tour de scrutin, est proclamée 4^e vice-présidente.

Élection du **cinquième vice-président** :

Sont candidat.e.s à ce poste : Mme Delamotte ; Mme Gaillabaud ; M. Cheymol.

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 voix, Abstentions : 21,16 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix
Mme Delamotte a obtenu 2 114,167 voix ; Mme Gaillabaud a obtenu 319,607 voix ; M. Cheymol a obtenu 96,66 voix.

Mme Delamotte, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 114,167 voix au premier tour de scrutin, est proclamée 5^e vice-présidente.

Élection du **sixième vice-président** :

Est candidate à ce poste : Mme Zouaoui

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 , Abstentions : 80,107 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

Mme Zouaoui a obtenu 2 501,487 voix ;

Mme Zouaoui ayant obtenu la majorité absolue avec 2 501,487 voix au premier tour de scrutin, est proclamée 6^e vice-présidente.

Élection du **Huitième vice-président** :

Sont candidats à ce poste : Mme Belharizi et M. Lagarde

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 , Abstentions : 172,66 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

Mme Belharizi a obtenu 32 voix ; M. Lagarde a obtenu 2 376,934 voix.

M. Lagarde, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 376,934 voix au premier tour de scrutin, est proclamé 8^e vice-président.

Élection du **neuvième vice-président** :

Est candidat à ce poste : M. Stern

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 , Abstentions : 147,66 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

M. Stern a obtenu 2 433,934 voix ;

M. Stern, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 433,934 voix au premier tour de scrutin, est proclamé 9^e vice-président.

Élection du **dixième vice-président** :

Est candidat à ce poste : M. Rondepierre

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 , Abstentions : 112,66 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

M. Rondepierre a obtenu 2 468,934 voix ;

M. Rondepierre ayant obtenu la majorité absolue avec 2 468,934 voix au premier tour de scrutin, est proclamé 10^e vice-président.

Élection du **onzième vice-président** :

Sont candidats à ce poste : MM. Moliner et Drouvillé

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 , Abstentions : 63,22 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

M. Moliner a obtenu 2 142,994 voix ; M. Drouvillé a obtenu 375,38 voix.

M. Moliner ayant obtenu la majorité absolue avec 2 142,994 voix au premier tour de scrutin, est proclamé 11^e vice-président.

Élection du **douzième vice-président** :

Est candidate à ce poste : Mme Rousseau

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 , Abstentions : 48,22 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

Mme Rousseau a obtenu 2 533,374 voix ;

Mme Rousseau, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 533,374 voix au premier tour de scrutin, est proclamée 12^e vice-présidente.

Élection du **treizième vice-président** :

Sont candidat.e.s à ce poste : Mme Freih Bengabou ; Mme Papin-Filipe ; M. Jeanjean ; M. Serraye ; M. Deloffrre ; Mme Renavand.

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 , Abstentions : 112,157 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

Mme Freih Bengabou a obtenu 2 057,66 voix ; Mme Papin-Filipe a obtenu 69,167 voix ; M. Jeanjean a obtenu 33 voix ; M. Serraye a obtenu 67,44 voix ; M. Deloffre a obtenu 4 voix ; Mme Renavand a obtenu 238,17 voix.

Mme Freih Bengabou, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 057,66 voix au premier tour de scrutin, est proclamée 13^e vice-présidente.

Élection du **quatorzième vice-président** :

Est candidate à ce poste : Mme Bougeret

Nombre de votants : 75 dont 19 pouvoirs = 2 581,594 voix
Suffrages exprimés : 75 , Abstentions : 101,44 voix,
Majorité absolue : 1 291,797 voix

Mme Bougeret a obtenu 2 480,154 voix ;

Mme Bougeret, ayant obtenu la majorité absolue avec 2 480,154 voix au premier tour de scrutin, est proclamée 14^e vice-présidente.

2026 36 – Composition du Bureau

Pour : 2 581,594 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le bureau est composé du Président et des vice-présidentes et vice-présidents.

2026 37 - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Pour : 2 581,594 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

TITULAIRES

- 1 – M. Patrick OLLIER
- 2 – M. Pierre RABADAN
- 3 – M. Stein VAN OOSTEREN
- 4 – Mme Laurianne ROSSI
- 5 – Mme Kheira FREIH BENGABOU

SUPPLEANTS

- 1 – M. Olivier STERN
- 2 – M. Arno MOLINER
- 3 – Mme Zineb ZOUAOUI
- 4 – M. Nicolas RONDEPIERRE
- 5 – Mme Sophie DE LAMOTTE

2026 38 - Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Pour : 2 581,594 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres suivants pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), présidée de droit par le Président de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées :

TITULAIRES

- 1 – Patrick Ollier
- 2 – Pierre Rabadan
- 3 – Rémi Cheymol
- 4 – Frédéric Negrierie
- 5 – Béatrice Prouchandy

SUPPLEANTS

- 1 – Olivier STERN
- 2 – Cédric NICOLAS
- 3 – Laurianne ROSSI
- 4 – Kheira FREIH BENGABOU
- 5 – Nicolas CELLUPICA

DESIGNE les représentant.e.s du collège associatif suivants :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| 1 – AUT - FNAUT- IDF | Marie-Catherine Poirier |
| 2 – Que Choisir Ensemble IDF | Alain-Georges Moreau |
| 3 – Mieux se déplacer à bicyclette | Aymeric Cotard |
| 4 – Paris en selle | Maxime Aveline |
| 5 – Colletif Velo IDF | Louis Belenfant |

2026 39 - Représentation de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN

Pour : 2 581,594 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Dan Lert, représentant titulaire de l'Agemob au groupement d'intérêt public Maximilien.

2026 40 - Désignation de la représentation de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées au Groupe AFFL

Pour : 2 581,594 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Dan Lert, et M. Pierre Rabadan, respectivement en qualité de représentants titulaire et suppléant de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

2026 41 - Adoption du règlement intérieur du Comité syndical et du bureau

Pour : 2 566,374 voix - Abstention : 15,22 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Comité syndical et du bureau.

2026 42 - Adoption du règlement intérieur de la CAO

Pour : 2 566,374 voix - Abstention : 15,22 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la CAO.

2026 43 - Adoption du règlement intérieur de la CCSPL

Pour : 2 566,374 voix - Abstention : 15,22 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la CCSPL.

2026 44 - Retrait des communes membres de l'EPT Plaine Commune et adhésion de l'EPT Plaine Commune

Pour : 2 581,594 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE le retrait des Communes de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Aubervilliers, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis de la compétence optionnelle « Velib' », sous réserve de délibérations en ce sens de leurs conseils municipaux.

ARTICLE 2 : APPROUVE le retrait des Communes de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Aubervilliers, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis et Epinay-sur-Seine de la compétence « socle commun », sous réserve de délibérations en ce sens de leurs conseils municipaux et, pour les Communes de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et Epinay-sur-Seine, de la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition des stations Autolib'.

ARTICLE 3 : APPROUVE l'adhésion de l'EPT Plaine Commune pour l'ensemble de son territoire à la compétence obligatoire « socle commun », sous réserve d'une délibération en ce sens de son conseil de territoire et des délibérations des conseils municipaux des six communes concernées mentionnées à l'article 2.

ARTICLE 4 : APPROUVE l'adhésion de l'EPT Plaine Commune pour l'ensemble de son territoire à la compétence optionnelle « Velib' », sous réserve de son adhésion à la compétence obligatoire « socle commun » mentionnée à l'article 3, de l'adoption d'un arrêté préfectoral approuvant la prise de compétence « location vélos en libre-service » par l'EPT, et des délibérations des conseils municipaux des cinq communes concernées mentionnées à l'article 1.

ARTICLE 5 : RECONNAIT, en conséquence, que l'EPT Plaine Commune assumera l'ensemble des droits et obligations des Communes de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Aubervilliers, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis au titre de la compétence optionnelle « Velib' », et qu'il se substituera notamment à ces cinq communes dans les conventions de déploiement des stations, sans nécessité d'une convention de liquidation entre l'Agemob lesdites communes.

ARTICLE 6 : DECIDE que ces différentes procédures prendront effet de façon concomitante et différée au 1^{er} janvier 2027, sous réserve de l'ensemble des conditions énumérées aux articles 1, 2, 3 et 4.

ARTICLE 7 : CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération. La présente délibération sera notifiée à Messieurs les Préfets de Paris et de Seine-Saint-Denis, aux Maires des communes membres de l'Agemob et au Président de l'EPT Plaine Commune.

2026 45 - Modification du tableau des emplois permanents et des effectifs

Pour : 2 581,594 voix

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de l'emploi de responsable exploitation.

2026 46 - Rendu-compte des décisions prises par le président dans le cadre de la délégation de compétence

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, Prend acte du rendu-compte des décisions prises par le Président jusqu'au 5 octobre 2026 en vertu de la délégation de compétence du Comité syndical au Président, telles que listées à l'annexe jointe à la présente délibération.